

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le ministre d'État

*Le secrétaire d'État
chargé des Transports*

Paris, le - 2 JUIL. 2010

Messieurs les Secrétaires nationaux,

Vous avez bien voulu, par courrier du 21 juin dernier, attirer notre attention sur les négociations en cours à la DGAC concernant le nouveau protocole d'accord social.

Nous souhaitons bien entendu, comme vous, que la concertation se poursuive de manière constructive. Des sujets très importants pour l'avenir de la DGAC et de ses personnels sont en effet à discuter et il est essentiel de pouvoir recueillir l'avis de l'ensemble des organisations syndicales sur les évolutions envisagées.

Naturellement, ce protocole, comme les précédents, comportera un volet social, relatif aux recrutements, aux formations, aux évolutions de carrière et de rémunération, ainsi qu'à l'action sociale. Mais pour que les dispositions prévues dans ces domaines puissent être prises en compte dans un contexte budgétaire contraint, il faut qu'elles soient élaborées avant les derniers arbitrages à rendre dans le cadre de la programmation budgétaire pour les années 2011 à 2013.

Nous invitons donc tous les syndicats de la DGAC à poursuivre les négociations en cours pour parvenir à un accord courant juillet.

Sur les sujets européens et plus particulièrement ceux relatifs au FABEC, nous tenons à ce que le protocole DGAC réaffirme les principes que nous défendons, notamment en ce qui concerne la construction d'un organisme intégré de prestations de services de la navigation aérienne, le contrôle et la surveillance de cet ensemble et le statut des personnels qui y seront mis à disposition ou détachés.

Toutefois, afin de tirer pleinement partie du rapport définitif de M. Gilles SAVARY, nous recevrons en septembre l'ensemble des organisations syndicales pour un examen de ses propositions avant de définir le mandat de négociation qui déterminera de manière précise la position française dans l'établissement du traité international sur le FABEC. Ce sujet est donc placé en dehors des discussions du protocole d'accord à établir en juillet.

.../...

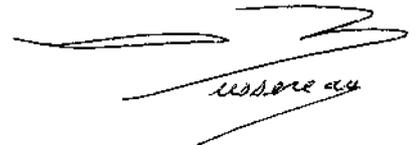
**Messieurs les Secrétaires Nationaux
des Syndicats de la DGAC
SNICAC-CGC, USAC-CGT, UNA-IESSA
SNNA-FO, SNPACM-FO, UNSA-ICNA**

C'est dans ce cadre que nous vous proposons de poursuivre les discussions sur le nouveau protocole de la DGAC, avec le directeur général de l'aviation civile qui a reçu mandat du gouvernement pour mener à bien cette négociation.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Secrétaire nationaux, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.



Jean-Louis BORLOO



Dominique BUSSEREAU